

CONTRAT DE TERRITOIRE

Lavelanet

Communauté de communes du Pays d'Olmes

APPEL A PROJETS 2017



PREAMBULE

La communauté de communes du Pays d'Olmes et la commune de Lavelanet se sont engagées dans une stratégie de renouveau ambitieuse. Cet enjeu de revitalisation s'est traduit depuis 2014 par un ensemble de dynamiques à l'œuvre autour de la requalification du centre bourg (rénovation de l'habitat, amélioration des fonctionnalités, mise en valeur du patrimoine urbain etc.), des friches industrielles, de la transition énergétique et du recyclage foncier, mobilisant largement les partenaires soucieux de l'avenir de ce territoire.

Le 15 mars 2017, la communauté de communes du Pays d'Olmes, la ville de Lavelanet, l'État et de nombreux partenaires ont signé le contrat de territoire qui les engage mutuellement pour un ensemble d'actions concrètes en faveur des habitants. Grâce à un diagnostic partenarial, le contrat de territoire a fixé des orientations et des objectifs opérationnels déclinés sous forme de pistes d'actions dans le domaine social, urbain, environnemental et économique.

Un appel à projets qui tient compte des priorités identifiées dans le contrat de territoire a été co-élaboré par les partenaires, pour faire émerger et soutenir des initiatives, plus particulièrement associatives, qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs du contrat de territoire.

LES PRIORITES 2017 DE L'APPEL A PROJETS

Le contrat de territoire Lavelanet - Communauté de communes des pays d'Olmes est un contrat structuré en 3 piliers alliant les dimensions sociales, urbaines et économiques de la politique de la ville. Le contrat de territoire est téléchargeable sur les liens suivants :

<http://www.mairie-lavelanet.fr/fr/actualite/128605/appel-projet-contrat-territoires>

<http://www.paysdolmes.org/fr/actualite/4414/appel-projet-contrat-territoire-lavelanet-communaute-communes-pays-olmes>

<http://www.ariège.gouv.fr/Actualites/Divers/Contrat-de-territoire-de-Lavelanet-2016-2020>

En cohérence avec les orientations du contrat de territoire, les projets déposés doivent impérativement s'inscrire dans les priorités définies ci-après, tout en répondant aux exigences transversales d'accompagnement de la jeunesse, de promotion de l'égalité femme et homme et de lutte contre les discriminations :

ENJEUX TRANSVERSAUX

- développer les démarches collaboratives et multipartenariales ainsi que la participation des habitants
- favoriser les projets œuvrant pour la transversalité inter piliers
- favoriser la formation inter-catégorielle et interdisciplinaire des acteurs en charge de l'accompagnement des publics
- valoriser le territoire, les actions et le travail des différents acteurs
- initier et animer un travail participatif de formulation de la (ou des) identité(s) a minima à l'échelle du Pays d'Olmes, voire des Pyrénées cathares

PILIER COHESION SOCIALE

Santé

- promouvoir l'éducation à la santé et l'accès aux soins pour les plus fragiles

En cohérence avec l'actuel contrat local de santé téléchargeable sur les liens ci-dessus.

Éducation, jeunes et familles

- soutenir la parentalité en développant des projets co-construits avec les familles
- développer des projets à l'attention des jeunes en difficultés et/ou éloignés de l'accès aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté
- lancer une démarche de parrainage citoyen pour les jeunes et faciliter les rencontres professionnels - jeunes
- faire découvrir le patrimoine naturel et paysager local et les activités montagnes du territoire

Insertion sociale et solidarités

- sensibiliser et initier le public à l'utilisation du numérique et mettre en place des ateliers dédiés
- développer des actions d'apprentissage de la langue française
- mettre en place des ateliers socio-linguistiques
- développer des actions de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation aux violences sexistes et intra-familiales

Prévention, sécurité, délinquance

- renforcer le dispositif de participation citoyenne
- développer des actions autour de la citoyenneté et contre le cyber-endoctrinement

Culture et patrimoine

- créer des outils de médiation culturelle et impliquer les habitants dans les résidences d'artistes
- organiser des rencontres et événements autour des arts de la rue et de la citoyenneté
- développer des actions d'éducation à l'image et à la pratique amateur
- soutenir les actions autour de la mémoire – de l'histoire industrielle

Sport

- favoriser la santé par le sport
- favoriser les APS du public féminin
- servir de levier dans les parcours d'insertion ou d'intégration sociales
- renforcer le vivre ensemble et le respect mutuel

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPPEMENT ECONOMIQUE

Dynamique entrepreneuriale / secteurs d'activités

- favoriser la modernisation, le développement, la transmission reprise
- soutenir les entreprises locales par des partenariats privilégiés
- proposer des solutions originales de reconversion ou ré-utilisation des friches industrielles
- mobiliser les entreprises clés, porteuses de l'économie locale autour de projets de développement multi-partenariaux
- encourager l'usage du e-commerce par les entreprises du Pays d'Olmes
- animer les réseaux, développer les synergies et communiquer sur l'économie locale
- mutualiser ou coordonner les outils de restauration collective en s'appuyant sur les filières courtes locales
- encourager l'utilisation de la monnaie locale

Emploi - Insertion - Formations

- renforcer l'insertion et la reconversion professionnelles
- développer des formations manquantes pour répondre aux besoins du territoire
- encourager la structuration de groupement d'employeurs
- développer les poly-compétences

Tourisme

- participer d'un développement de produits touristiques et de loisirs

PILIER CADRE DE VIE - RENOUVELLEMENT URBAIN

Logement

- définir et mettre en place des solutions originales de logements pour les saisonniers
- créer un réseau de logements temporaires chez l'habitant en lien avec les entreprises et le lycée professionnel

Espace urbain

- réaliser des sentiers d'interprétation multi-thématiques en cœur ou à proximité des centres urbains
- mettre en place des actions originales de découverte et de mise en valeur du patrimoine architectural, paysager et environnemental en milieu urbain

Mobilités

- encourager les initiatives citoyennes et privées
- communiquer sur l'offre de mobilité et développer une plateforme sur les offres de mobilité
- sensibiliser aux mobilités douces
- accompagner les publics les plus éloignés de la mobilité par des solutions concrètes et adaptées

Environnement

- initier des diagnostics écologiques et les décliner en actions de protection et/ou de valorisation
- initier et animer une démarche « zéro phyto » à l'échelle du Pays d'Olmes

Paysage

- réaliser des parcours des sentiers, des guides et des programmes d'actions de valorisation à destination de tous publics
- initier et animer de façon originale et multi-partenaire une démarche de valorisation des paysages de type « Plan paysage »

Seront privilégiées les actions proposées, répondant à plusieurs priorités et enjeux.

LES PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à projet s'adresse aux associations et à toute personne morale de droit public ou privé, porteur de projet. L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les Lavelanédiens et/ou les habitants du Pays d'Olmes.

Un projet porté en partenariat demandera la désignation d'une des structures en tant que « pilote » : un seul dossier de demande de subvention doit être déposé, en annexant un descriptif complet du montage du projet avec les structures partenaires.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets seront examinés à l'aune des critères suivants :

- la capacité de la structure à mettre en œuvre concrètement l'action (sur le plan financier, faisabilité, qualité, cohérence, moyens et évaluation)
- la co-construction, le partenariat et la mobilisation des ressources locales
- l'implication active des habitants
- la mixité des publics et le nombre de personnes concernées par l'action
- le caractère innovant (sont par exemple entendus comme innovants les projets favorisant la transversalité inter piliers, ceux mobilisant des formes de gouvernance originales ou encore utilisant des processus expérimentaux)
- la pluralité des co-financements

Sont exclus de l'éligibilité à l'appel à projets :

- les demandes de financements pour le fonctionnement annuel et pour les opérations d'investissement
- les projets qui ne respectent pas la règle selon laquelle la somme des aides publiques ne peut dépasser 80 % du coût total de l'opération
- les budgets qui portent uniquement sur des valorisations d'apports en nature et du bénévolat
- les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical
- spécifiquement pour l'État sont également exclues les actions sur le temps scolaire (classes et récréations).

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les projets doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention. Les porteurs doivent renseigner et fournir les documents suivants :

- le dossier Cerfa 12156-05 téléchargeable sur le lien <http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- la fiche de présentation du projet (annexe 2)
- un RIB.

Les référents de l'appel à projets (annexe 1) sont à votre disposition pour vous apporter des précisions à propos de la procédure et vous accompagner tout au long de l'élaboration et du dépôt de votre dossier.

➤ Pour les porteurs de projets **ayant déjà bénéficié** d'une subvention du CGET

Une saisie en ligne doit être effectuée sur le site dédié :

<http://addel.cget.gouv.fr/>

1. Le dossier complété en ligne doit être imprimé, signé puis scanné pour être transmis avec la fiche de présentation du projet et toutes les pièces justificatives demandées (**attention bilan indispensable**) par voie électronique à la Communauté de communes du Pays d'Olmes : gm@paysdolmes.org

2. Un exemplaire original du Cerfa signé doit être envoyé par voie postale à :

Communauté de communes du Pays d'Olmes – Service Économie – A l'attention de
Gwenaëlle Maratier
Hôtel d'entreprises
1, chemin de la Coume 09300 Lavelanet

➤ **Pour les porteurs n'ayant jamais bénéficié d'une subvention du CGET**

Le dossier Cerfa est téléchargeable sur le lien :

<http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

1. Le dossier complété doit être imprimé, signé puis scanné pour être transmis avec la fiche de présentation et toutes les pièces justificatives demandées par voie électronique à la Communauté de communes du Pays d'Olmes : gm@paysdolmes.org

2. Un exemplaire original du Cerfa signé doit être envoyé par voie postale à :
Communauté de Communes du Pays d'Olmes – Service Économie – A l'attention de
Gwenaëlle Maratier
Hôtel d'entreprises
1, chemin de la Coume 09300 Lavelanet

IMPORTANT : Tous les dossiers doivent impérativement être adressés à Gwenaëlle Maratier – gm@paysdolmes.org (Communauté de communes du Pays d'Olmes) qui les transmettra à l'ensemble des partenaires.

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 29 mai 2017

LE DEROULEMENT DE L'INSTRUCTION

Les projets qui ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention conforme seront analysés par les équipes techniques de Lavelanet et de la Communauté de communes du Pays d'Olmes, par les services de l'État (DDSCPP, DRAC, UD Directe, DDT, ARS, Préfecture, Sous-préfecture de Pamiers) et par les partenaires institutionnels engagés dans le contrat de territoire (CAF, Pôle emploi, etc.) au regard des critères présentés précédemment.

En fonction des dossiers, certains porteurs pourront être conviés à venir présenter leur projet aux services instructeurs des partenaires.

A l'issue de l'analyse des dossiers de subvention et des éventuels entretiens avec les porteurs de projet, un comité de programmation réunissant les financeurs et les partenaires du contrat de territoire, se réunira pour décider du soutien apporté ou non aux projets déposés.

Calendrier

- Du 29 mai au 15 juin : instruction administrative des dossiers
- Du 15 au 26 juin : analyse des dossiers / comités techniques
- Fin juin : comité de programmation
- Juillet – août : envoi des notifications

REFERENTS CONTRAT DE TERRITOIRE

Ville de Lavelanet

Alexandre Pereira – chef de projet urbain
pereira.lavelanet@orange.fr

Communauté de communes du Pays d'Olmes

Benoît Combes – chef de projet pour le développement territorial
benoit.combes@paysdolmes.org

Sous-préfecture de Pamiers

Edith Izquierdo-Jaime – secrétaire générale
edith.izquierdo-jaime@ariege.gouv.fr

DDSCPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)

Marta Arniella Alonso, Inspectrice affaires sanitaires et sociales – Service politiques sociales
ddcspp-pol-ville@ariege.gouv.fr

Pour le dispositif VVV : DDSCPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)

Catherine SENE, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
Service vie associative, jeunesse et sports
catherine.sene@ariege.gouv.fr

Préfecture de l'Ariège

Malika El Bazta, Déléguée du Préfet à la politique de la ville
malika.el-bazta@ariege.gouv.fr

UD DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Alain Reynes, responsable animation des territoires
alain.reynes@direccte.gouv.fr

DDT (Direction départementale des territoires)

Cédric Godefroy, référent territorial
cedric.godefroy@ariege.gouv.fr

DRAC (Direction régionale des affaires Culturelles)

Jean-pierre BESOMBES-VAILHE, conseiller pour l'action culturelle et les politiques spécifiques des publics
jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr

ARS (Agence régionale de santé)

Florence Rodez, chargée de programmes de santé
florence.rodez@ars.sante.fr

CAF (Caisse d'allocations familiales)

Anne Peyregne, responsable de la Division d'Action Sociale
anne.peyregne@caffoix.cnafmail.fr

Pôle Emploi

Marie-Hélène Gourdou, responsable équipe
marie-helene.gourdou@pole-emploi.fr

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

Nom de la structure			
N° SIRET			
Adresse			
Responsable de l'action		Courriel	
		Tél.	
Pilier concerné			
Intitulé du projet			
Description synthétique de l'action et objectifs généraux			
Objectifs du projet			
Public visé Nombre et caractéristiques (sexe, âges, CSP..)			
Territoire de réalisation			
Moyens humains et matériels dédiés			
Partenariats opérationnels			
Date de démarrage :			Date de fin :
Si action déjà financée en 2016 :			
Coût total action 2016 :			Montant obtenu en 2016 :
Coût total de l'action 2017			Montant demandé en 2017
Principaux co-financeurs pressentis			